

**WORK IN PROGRESS...**

**Thomas Franck**

*Manuel de Linguistique générale et appliquée du français*

## Table des matières

Table des matières .....	2
Introduction.....	4
Chapitre premier De la grammaire à la linguistique .....	6
.....	6
1. La linguistique selon Ferdinand de Saussure .....	7
1.1. Vers une compréhension de la distinction <i>norme/usage</i> .....	7
1.2. Illustration d'un point de vue descriptif sur la grammaire.....	9
2. Les différentes perspectives linguistiques .....	10
2.1. Linguistique synchronique et linguistique diachronique .....	10
La notion d'allomorphe .....	11
La distinction mention/usage .....	11
Le principe d'analogie .....	11
Le principe d'économie .....	11
Langue synthétique versus langue analytique .....	14
L'agglutination.....	14
L'histoire de la langue française .....	14
2.2. Linguistique descriptive et linguistique théorique .....	16
La théorie du signe selon Saussure .....	17
2.3. La linguistique comparée .....	18
3. Les sous-disciplines de la linguistique .....	19
3.1. Phonétique et phonologie.....	19
Les homophones .....	21
La double articulation et les phonèmes .....	21
3.2. La sémiologie (ou sémiotique/ou sémantique).....	22
L'arbitraire du signe.....	23
La dénotation versus la connotation.....	23
Le sème (ou sémème) .....	23
L'isotopie .....	23
3.3. La sociolinguistique, la pragmatique et l'énonciation.....	25
La distinction langue, langage, parole.....	26
La variation diatopique.....	26
La variation diachronique.....	26
La variation diastratique.....	26
La variation diaphasique .....	27
Les actes de langage.....	27

Enoncé et énonciation.....	27
3.4. La morphosyntaxe .....	28
Le morphème .....	29
Subordination, coordination et juxtaposition .....	29
Apport et support : le principe de l'accord en français.....	29
La transitivité.....	29
Les valences et les actants.....	30
4. Transposition didactique de la démarche linguistique .....	31
Public visé .....	31
Unités d'acquis d'apprentissage du référentiel .....	31
Prérequis .....	31
Savoirs et savoir-faire visés .....	31
Durée .....	31
Démarche .....	31
1. Le premier moment de découverte .....	32
2. Le deuxième moment d'analyse .....	33
3. Le troisième moment de production .....	34
4. Le quatrième moment de transfert.....	34
Deuxième chapitre (en construction) Natures et fonctions à l'épreuve de la morphosyntaxe et de la sémantique.....	35
Troisième chapitre (en construction) Les phrases complexes selon la grammaire générative .....	35
Bibliographie (à constituer).....	35

## Introduction

Dans le cadre d'un cours d'*Outils de la langue* à destination des futurs professeurs français, cet ouvrage tente d'apporter plusieurs éléments de synthèse sur ce qu'est une approche linguistique de la morphosyntaxe (voir plus loin la définition de la *morphologie*, de la *syntaxe* et de la *linguistique*). L'enseignement de la langue, plus encore de la langue française, s'inscrit souvent dans une perspective grammaticale et normative qui est traversée par un ensemble de valeurs et de représentations que nous aimerions tenir à distance. Bien entendu, l'apprentissage d'un code linguistique, pour les futurs enseignants comme pour les futurs apprenants qu'ils auront à former, est nécessaire. Cet apprentissage ne doit nullement être délaissé mais il gagnerait au contraire à être enrichi d'une **approche linguistique, c'est-à-dire descriptive**. La mise à distance critique d'un code passe par la maîtrise de ses subtilités. La linguistique descriptive apporte des éléments d'**explication** et de **recherche** à une pratique enseignante trop souvent prescriptive et injonctive : « dites ... mais ne dites pas ... », « parce que c'est comme ça », « le français se perd », « il faut défendre la langue française, sa pureté », etc. La langue n'est ni un dogme, ni une structure immuable à défendre. Elle est au contraire un **phénomène historique et social**, qui **évolue** et qui détient une **logique** et une **structure** propres, parfois contradictoires. Cette logique et cette structure doivent être interrogées afin que les locuteurs puissent se réapproprier une langue qu'ils connaissent intuitivement et qui leur est confisquée par une terminologie et une méthodologie bien souvent obscurcissantes. S'il n'est pas question de laisser tomber un code terminologique nécessaire à l'analyse critique et empirique des phénomènes de langue, il nous semble toutefois judicieux de le resituer au cœur des **pratiques vivantes de la langue**.

Cette redéfinition de l'apprentissage de la structure de la langue dans une perspective linguistique vise à placer le futur enseignant au cœur d'une démarche de recherche, dans une posture d'enquête permanente à propos de ce qui délimite une norme, mais aussi à propos de ce qui entraîne certaines « erreurs de langue ». Ces erreurs détiennent parfois une logique qu'il est nécessaire de comprendre afin de ne pas reproduire des pratiques de **violence symbolique** à l'égard des élèves, qui appliquent bien souvent une règle « parce que c'est comme ça » et non parce qu'ils comprennent son bien-fondé. Le constat critique posé par **Dan Van Raemdonck**, linguiste belge, est sans équivoque et il nous oblige à repenser des pratiques didactiques de la langue qui aient du sens et qui ne peuvent en aucun cas se limiter à une approche grammaticale :

Il ne s'agit pas de prétendre faire découvrir leur langue aux natifs, qui la connaissent et la pratiquent, mais bien de les mettre à distance réflexive de cet objet afin de leur faire appréhender le système qui la régit. Cela se fait à partir d'observations, de manipulations, de collections de mots et de classements. Cela exige un temps long, qui prenne en compte les aptitudes des élèves à l'abstraction et leur capacité à s'approprier un modèle et un appareil descriptifs, leurs outils et les termes du langage technique de la grammaire, ainsi qu'à développer un (savoir) être scientifique et critique, ce qui constitue un défi majeur. La prise en considération de ces facteurs rend encore plus indispensable la mise en œuvre de la formule « Moins de grammaire, tôt ; mieux de grammaire, plus tard », c'est-à-dire au moment où les savoirs grammaticaux sont effectivement appropriables. Une progression différente de l'apprentissage traditionnel des savoirs langagiers pourrait être retenue, évolutive et expansive, qui vise à co-construire les savoirs grammaticaux requis (natures et fonctions, notamment) sur la base de l'analyse de la construction du sens (P3), de la composition et du fonctionnement de la phrase (P4), pour arriver à l'unité mot, et fonder, toujours à partir du sens, du fonctionnement et de l'observation de leurs propriétés, les classes de mots qui constituent la boîte à outils de la langue (P5 et P6). Ce qui importe, c'est que les élèves puissent percevoir les mécanismes de (dé)construction du sens à l'œuvre dans les productions langagières, avec, comme objectifs, la compréhension la plus fine et l'enrichissement de ses propres productions. Il est une évidence que l'éveil au systémique, à l'organisation logique et sensée, à

la formalisation naturellement réglée d'un ensemble cohérent, est bien plus porteur et formateur que l'éveil à l'arbitraire d'un étiquetage opaque et à l'apprentissage par cœur.<sup>1</sup>

Outre ces outils théoriques développés, plusieurs propositions de **transposition didactique** en cours de français (degré inférieur) seront apportées, dans la continuité de la remarque de Van Raemdonck à propos de l'acquisition progressive, en fin d'études primaires, des classes de mots au sein de la phrase. Ce manuel, étayé de nombreux **exemples qui illustrent le propos théorique**, entend dès lors s'inscrire dans le continuum entre le dernier degré de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire (tuilage) tel que décrit par le Décret définissant la formation initiale des enseignants (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2019). Les objectifs du cours peuvent donc être définis comme suit :

- Initier et développer une démarche de **recherche** dans l'appréhension de la langue ;
- Distinguer, dans sa vie d'enseignant, **norme** et **usage** afin de ne pas être dans une démarche strictement normative et moralisatrice ;
- Comprendre l'origine (linguistique) d'erreurs de langage et pouvoir expliquer (toujours d'un point de vue linguistique) les raisons de la norme ;
- Développer une **approche critique** de la langue : la langue n'est ni une religion, ni une morale. Elle est toujours **historique** et **sociale** et s'explique selon plusieurs fondements de **logique** ;
- Approfondir sa maîtrise des outils de la langue : comprendre et déconstruire un code passe par l'apprentissage de ses subtilités ;
- Appréhender la langue dans une perspective nouvelle en étudiant sa structure à partir d'une **réflexion linguistique** ;
- Interroger le **code terminologique** de la grammaire normative classique et en exploiter les forces et les faiblesses ;
- Initier une démarche de **transposition didactique**.

---

<sup>1</sup> Dan Van Raemdonck, « Entretien », in Charlyne Audin (dir.), *Poetic Lab. Poésie embarquée pour professeurs*, Liège, Territoires de la Mémoire, coll. « À refaire », 2021.

Chapitre premier  
De la grammaire à la linguistique



*Claude Favre de Vaugelas*

## 1. La linguistique selon Ferdinand de Saussure

### 1.1. Vers une compréhension de la distinction *norme/usage*

L'opposition entre grammaire normative et linguistique descriptive est un héritage des travaux capitaux de **Ferdinand de Saussure**, linguiste suisse à l'origine de la pensée dite « structurale ». Dans son *Cours de linguistique générale* (1916), dont il nous reste des traces posthumes grâce aux notes de ses étudiants, il expose une approche et une méthode originales qui entendent rompre avec la logique prescriptive longtemps en vigueur dans l'appréhension du phénomène langagier. Saussure souhaite donc privilégier une étude des usages de la langue et le fonctionnement de celle-ci en tant que système, plutôt que la norme défendue, souvent avec peu de scientificité, par les grammairiens.

On pourrait dès lors définir comme suit chacune des deux disciplines considérées :

La grammaire, dans le sens courant du terme, étudie les **normes** d'une langue en considérant, d'un point de vue prescriptif, quelles sont les règles qui caractérisent le bon usage (voir *Le Bon Usage de la langue française* de Maurice Grevisse, grammairien belge). Elle constitue l'architecture d'une langue, sa structure interne ainsi que l'ensemble des règles de **morphologie** et de **syntaxe** qui régissent l'élaboration d'une **phrase** ou, à plus large échelle, d'un **énoncé**.

La linguistique étudie les **usages** que des locuteurs font d'une langue. Adoptant un point de vue descriptif sur les phénomènes de langue, elle ne part pas d'un jugement *a priori* mais considère chaque acte langagier comme un **phénomène observable** et digne d'intérêt. Selon l'acception première (voir le *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure), elle conçoit la langue comme un **système** cohérent de signes, avec des logiques récurrentes, que l'analyste peut objectiver et systématiser (d'un point de vue du sens, de la forme et des sonorités).

Cette opposition est bien entendu schématique, car Saussure va se positionner comme un héritier, certes critique, des grands grammairiens qui ont étudié de près la langue, alliant point de vue normatif et point de vue descriptif : le XVII<sup>e</sup> siècle est un moment important dans cette histoire, plusieurs grammairiens (Vaugelas, Ménage, Malherbe, Arnauld et Lancelot) s'affrontant dans un contexte marqué par la naissance de l'**Académie Française** (1635) et par son projet de dictionnaire (parfait exemple d'un conservatisme normatif), qui n'aboutira qu'en 1694. Certes Saussure reconnaît que la langue est un phénomène étudié au moins depuis l'antiquité, déjà chez Platon et les sophistes (V<sup>e</sup> siècle ACN), chez Aristote (IV<sup>e</sup> siècle ACN) et chez les grammairiens indiens (notamment Panini, qui a analysé le sanskrit au IV<sup>e</sup> siècle ACN), mais il entend fonder une science du langage qui apparaît autant nécessaire qu'innovante à ses yeux.

Cette science du langage va se développer contre la croyance romantique (XIX<sup>e</sup> siècle), en une langue intemporelle, naturelle, révélée et figée : ce mythe romantique d'une langue originelle, sacrée et pure qui aurait été dégradée est un héritage du « génie de la langue » tel que le conçoit Voltaire (XVIII<sup>e</sup> siècle). Les classiques (XVII<sup>e</sup> siècle) avaient déjà développé une conception puriste, claire et religieuse de la langue, comme l'illustre parfaitement la célèbre phrase de Boileau inspirée d'Horace :

Il est certains esprits dont les sombres pensées  
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées ;  
Le jour de la raison ne le saurait percer.  
Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.  
Selon que notre idée est plus ou moins obscure,  
L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure.  
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement  
Et les mots pour le dire arrivent aisément.



Bien que son point de vue ne soit pas celui d'une linguistique historique, Saussure insiste sur le **caractère social et historique d'une langue**, qui résulte toujours d'une construction sociale, traversée de déterminations historiques, d'enjeux politiques et de phénomènes culturels propres aux sociétés dans lesquelles ces langues émergent, se développent et surtout *changent*. La dimension évolutive des langues est une donnée centrale de l'approche linguistique, contre la normativité des grammairiens qui visent à la préservation dogmatique d'un état figé de la langue, et par conséquent du monde.

L'exemple du XVII<sup>e</sup> siècle est à ce titre révélateur : en effet, les grammairiens et les académiciens, liés à la cour du Roi (monarque de droit divin), s'inscrivent dans une politique linguistique très autoritariste et dogmatique, à l'instar de l'autoritarisme politique de la royauté. L'imposition de normes et d'uniformisations grammaticales date de cette époque, le français étant jusqu'alors très flexible et diversifié dans ses usages (tant écrits qu'oraux). Il est d'ailleurs significatif de rappeler que c'est un cardinal, **Richelieu**, sous l'autorité d'un roi catholique, Louis XIII, qui crée l'Académie Française en 1635. Cette institution sera pendant de longs siècles une autorité morale en matière linguistique, investissant toute la langue d'un imaginaire politique très clairement religieux, souvent loin de toute scientificité. C'est de cette époque que date notamment l'énoncé absurde (tant d'un point de vue moral que scientifique) « le masculin l'emporte sur le féminin » ou « le masculin est un genre noble » (prononcé entre autres par **Claude Favre de Vaugelas**, grammairien membre de l'Académie Française). Cette sentence patriarcale est une totale incompréhension du principe de neutralisation en français et du principe évolutif des déclinaisons latines jusqu'aux genres grammaticaux en français : fusion des deuxièmes déclinaisons du masculin (terminaison en *-us*) et du neutre (terminaison en *-um*) avec chute de la consonne finale qui entraînent un masculin non marqué, tandis que la première déclinaison en *-a* donne le féminin marqué en *-e* (évolution phonétique de la voyelle finale qui s'affaiblit du latin vulgaire à l'ancien français vers les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles).

La linguistique, qui rompt radicalement avec le dogmatisme des grammairiens, hérite en partie de la philologie, qui étudie, surtout aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'origine des textes, cherche à authentifier et à dater des manuscrits en se basant sur une analyse précise des singularités langagières et sur la **comparaison**. Dans son *Cours de linguistique générale*, Saussure considère que la philologie, par sa minutie, constitue le moment intermédiaire entre la grammaire et la linguistique, parfois également qualifiée de « grammaire comparée ». On cherche alors les **origines communes** de différentes langues, selon cette grammaire comparée qui met en relation les similitudes morphologiques (de forme) plus encore que de sens. Les philologues et les comparatistes vont développer l'idée selon laquelle une langue ancienne, l'**indo-européen**, serait à l'origine de nombreuses langues contemporaines (entre autres les langues slaves, germaniques, celtiques, romanes, indiennes ainsi que le grec).

Ferdinand de Saussure





## 1.2. Illustration d'un point de vue descriptif sur la grammaire

Pour bien comprendre la distinction entre point de vue normatif (grammaire) et point de vue descriptif (linguistique), il est utile de s'attarder sur quelques exemples représentatifs. Ainsi, l'accord du **participe passé** avec l'auxiliaire *avoir* se justifie rarement en contexte scolaire et se limite à une répétition de la norme, dont la justification est bien souvent incomprise des apprenants. Il s'agit là de ce que **Jean-Marie Klinkenberg** qualifie de « dressage » des apprenants, principe même de la grammaire normative.

*A contrario*, en opposition à ce dressage, deux professeurs de français inscrits dans une perspective très clairement linguistique, **Arnaud Hoedt et Jérôme Piron**, ont émis une hypothèse à propos de l'accord du participe passé employé avec *avoir*. Il résulterait d'un oubli, en ancien français (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), que certains moines copistes auraient reproduit lors des dictées de manuscrits à dupliquer (l'imprimerie n'existant pas encore). Cette hypothèse est tout à fait plausible et peut être mise en relation avec d'autres observations linguistiques et philologiques. En effet, à lire les grammaires de l'ancien français de Gaston Paris et de Joseph Anglade, l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* se fait de façon très libre et variable en ancien français : le participe peut ou non s'accorder avec le cas régime (équivalent du CDV), que celui-ci soit placé avant ou après le verbe. Il est donc probable que le moine copiste, lorsqu'il écrit un participe passé précédé de son cas régime (CDV), ait pour habitude d'accorder avec ce cas régime car il a toujours celui-ci à l'esprit. À l'inverse, lorsque le participe passé précède le cas régime, ce même moine n'a pas encore idée de l'accord et n'a pas nécessairement le réflexe (ou la place) d'y revenir une fois qu'il a connaissance du genre et du nombre de ce cas régime. Une phrase telle que *Les pieds des apôtres que Jésus a lavés sont le symbole de sa charité* illustre le premier cas, tandis que la phrase *Jésus a lavé, durant de longues heures et dans le but de montrer tout son sens du sacrifice, les pieds des apôtres* illustre le second cas. Des textes comme *La Chanson de Roland* (XI<sup>e</sup> siècle) ou comme les romans de Chrétien de Troyes (XII<sup>e</sup> siècle), textes fondateurs de la littérature française, ont été étudiés de ce point de vue afin de dégager les statistiques d'accord du participe passé. On y observe une progressive application de la « règle » d'accord avec le cas régime (CDV) lorsqu'il précède le verbe telle qu'elle se pratique en français moderne. Au XVI<sup>e</sup> siècle et surtout au XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'Académie Française, des grammairiens décident d'uniformiser l'accord sur base de ces observations et des habitudes d'écriture héritées des moines copistes. Voici donc un exemple de *description linguistique* d'une règle dont l'application ne relève pas d'un dogme, mais d'une explication historique.

Nous reviendrons plus loin sur d'autres exemples illustrant la distinction entre grammaire normative et linguistique descriptive, notamment à propos de l'opposition entre la norme *ils croient* et l'usage fautif *\*ils croivent*, à propos de l'accord des pluriels en *-al* et *-ou* ou encore à propos de l'opposition entre la norme *si j'avais su* et l'usage fautif *\*si j'aurais su*.



Jean-Marie Klinkenberg

## 2. Les différentes perspectives linguistiques

### 2.1. Linguistique synchronique et linguistique diachronique

La langue peut s'étudier d'un point de vue synchronique, c'est-à-dire dans son état institué à un temps T, et d'un point de vue diachronique, c'est-à-dire en considérant son évolution au cours du temps (on parle aussi de perspective historique). Ainsi, Saussure se situe principalement du côté de la linguistique synchronique, tandis que **Walther von Wartburg**, avec son ouvrage *Évolution et structure de la langue française* (1934), est dans une perspective diachronique.

Si nous étudions la conjugaison d'un point de vue linguistique, c'est-à-dire en observant ses usages, son fonctionnement propre et ses évolutions, nous pouvons adopter ces deux points de vue et dégager des constats distincts et complémentaires. Ainsi, l'analyste observera que, d'un point de vue synchronique, la conjugaison repose sur le principe de **désinence** (terminaison selon la personne et le nombre) et d'**analogie**, c'est-à-dire de reproduction, de calque (voir ci-dessous). Trois **personnes** structurent la conjugaison qui représentent les différents acteurs en présence dans une interaction langagière : le locuteur (*je/nous*), l'allocutaire (*tu/vous*) et le tiers dont ces deux instances parlent (*il, elle/ils, elles*). Les verbes changent de forme à la fois en fonction du **temps** (passé, présent et futur), mais aussi en fonction du **mode** (infinitif, participe, gérondif, indicatif, subjonctif, impératif et conditionnel). Enfin, il faut noter que les verbes s'organisent selon différents groupes qui se conjuguent différemment (I. *-er*, II. *-ir[-issant]*, III. *-ir, -oir, -re*) et que ces conjugaisons mobilisent les **auxiliaires** pour créer certaines formes. Le principe d'**allomorphie** (voir ci-dessous) guide la conjugaison française.

Si nous regardons maintenant la conjugaison d'un point de vue diachronique (ou historique), nous pouvons apporter plusieurs explications à ces observations en synchronie. Le système de désinence de la conjugaison française est un **héritage du système de conjugaison latine**. Voyons notamment les terminaisons de l'indicatif présent et du parfait : -o, -s, -t, -mus, -tis, -nt (indicatif présent)/-i, -isti, -it, imus, -istis, -erunt (parfait). Outre le fonctionnement des personnes, des temps et des modes, on retrouve en latin le **principe d'allomorphie** pour certains verbes fréquents : *agere, ago, egi, actum* (*faire, je fais, je fis, fait*), *esse, sum, fui* (*être, je suis, je fus*). Un cas singulier de conjugaison contemporaine peut être expliqué à partir d'une étude diachronique, il s'agit du **futur simple**. En effet, ce temps est le résultat d'une fusion lente, au cours des siècles, entre l'infinitif et l'auxiliaire dans des tournures telles que *salutare habeo* (j'ai à saluer), dont la forme réduite *salutare ayyo* a donné *salutar-ai* puis *saluerai*. On pourrait résumer, de façon très synthétique, le processus comme suit :

- Transformation, en latin vulgaire, du *-b* intervocalique en *-v* qui crée une confusion avec le parfait : *salutabit / salutavit* ;
- Utilisation de périphrases verbales pour éviter la confusion : *habeo salutare* (j'ai à saluer).
- Liberté de la place des termes => auxiliaire après l'infinitif => *salutare habeo / salutare ayyo* (forme réduite qui a donné *ai*) ;
- Progressive agglutination de l'infinitif et de l'auxiliaire en ancien français => *salutar-ai* qui a donné *saluerai* en français moderne.

### La notion d'allomorphe

*Allomorphe* signifie littéralement « autre (*allo*) forme (*morphe*) ». Un terme est dit allomorphe lorsqu'il peut se présenter sous **plusieurs formes** suivant son contexte d'utilisation (conjugaison, déclinaison, personne, etc.). Des verbes tels qu'*aller* ou *être* ainsi que les pronoms personnels *je*, *me*, *te* sont des allomorphes : d'une part *aller* peut donner *irai*, *aille* et *vais*, tandis qu'*être* peut donner *suis* et *fus*, d'autre part *je*, *me* et *te* peuvent donner *j'*, *m'*, *t'*.

### La distinction mention/usage

En linguistique, il est courant de distinguer les termes utilisés en mention et ceux utilisés en usage. Les premiers sont ceux qui sont utilisés de manière **autoréférentielle**, c'est-à-dire pour parler d'eux-mêmes. Les seconds sont les termes utilisés pour **faire référence** à la réalité à laquelle ils renvoient, c'est-à-dire dans leur usage courant, comme moyen de parler du monde, des idées et des êtres.

Par exemple, lorsque l'on dit « L'adjectif *radical* comporte sept lettres », *radical* est utilisé en mention.

Par contre, lorsque l'on dit « La linguistique est, au début du XX<sup>e</sup> siècle, une approche radicale », *radicale* est en usage.

=> Par convention on notera en italique (ou on soulignera) les termes en mention.

### Le principe d'analogie

Le principe d'analogie n'est pas propre à la linguistique, mais il se retrouve notamment en logique et en mathématiques. En linguistique, l'analogie consiste précisément à assimiler, à calquer, une forme ou une modification de forme sur base d'un **principe reconnu comme récurrent**. Elle détermine des créations (lexicales, grammaticales ou sémantiques) sur base de modèles préexistants et intégrés dans la mémoire discursive des locuteurs. La langue recourt constamment au principe d'analogie, par souci d'économie et de simplicité. Les locuteurs ne peuvent en effet pas maîtriser une infinité de variantes et de créations singulières et usent d'une logique systématique.

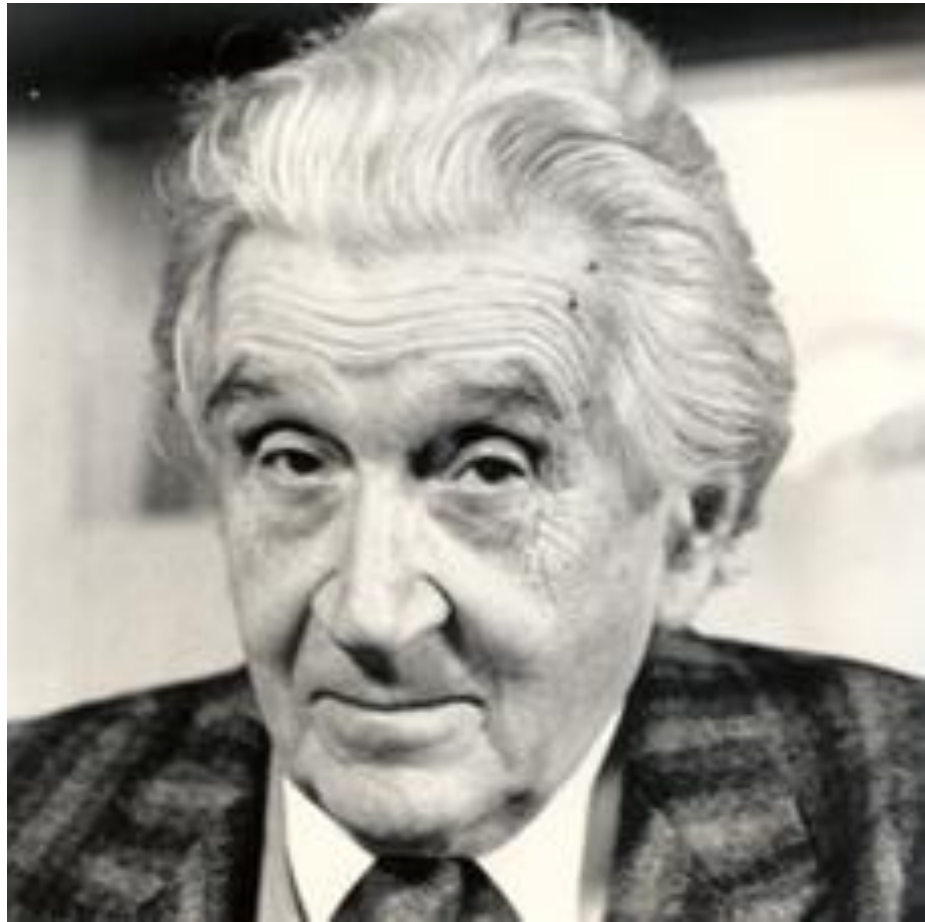
Par exemple, la création lexicale d'un verbe utilisera le principe d'analogie pour ses terminaisons : *tweeter* (/ / poster), *chiller* (/ / profiter), *liker* (/ / aimer), *alunir* (/ / atterrir), etc. De même, les créations adjectivales et nominales usent de l'analogie : *instagramable* (/ / publiable), *lesbophobe* (/ / homophobe), *sororité* (/ / fraternité), etc. Attention à certains faux amis comme *matrimoine*, qui existe dès le XII<sup>e</sup> siècle aux côtés de *patrimoine* avant d'être effacé au XVII<sup>e</sup> siècle. *Matrimoine* n'est donc pas un néologisme calqué sur *Patrimoine*.

### Le principe d'économie

**André Martinet**, un linguiste français important, a théorisé un principe fondamental dans toute langue, à savoir le principe d'économie. Si Martinet l'applique essentiellement à la prononciation et à ses évolutions, il peut être étendu à la langue dans son ensemble. L'idée de ce principe est que tout locuteur aura tendance à produire un **moindre effort** pour se faire comprendre et que certaines tendances inhérentes à une langue vont vers sa simplification. Un exemple est à ce propos révélateur : l'abandon à l'oral de la double négation en français. *Je ne sais pas* aura tendance à être prononcé *Je sais pas*, voire *ché pas*. De même, l'abandon dans l'usage des formes du subjonctif imparfait et plus que parfait traduit le fait que c'est le contexte qui précisera les logiques d'antériorité, de simultanéité et de postériorité dans des usages assez rares et écrits : *J'aurais aimé qu'il fût venu* (antériorité) / *J'aurais aimé qu'il vînt* (simultanéité) / *J'aurais aimé qu'il vienne* (simultanéité/postériorité).

Un exemple d'erreur de langue (point de vue normatif) est intéressant à étudier d'un point de vue linguistique. Il s'agit de la conjugaison du verbe *croire* à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent. À l'oral est attestée la forme *\*Ils croivent*. Cette forme est en réalité l'application trop stricte du principe d'analogie (principe constitutif de la langue et de son principe d'économie). Les locuteurs calquent en effet la forme sur la conjugaison des verbes terminés par *-oir* (à l'oral la distinction ne se fait pas en raison du *e* muet) : *savoir*, *devoir*, *pouvoir*, *apercevoir*. Cette forme se calque également, par analogie, sur la conjugaison de *boire*.

Mais cette explication (synchronique) ne permet pas de comprendre les raisons pour lesquelles la forme *croivent* est utilisée et justifiée par les grammairiens normatifs. Le point de vue diachronique vient apporter une analyse capitale.



André Martinet

À un moment de l'évolution entre le latin vulgaire (I<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles PCN) et l'ancien français (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), l'étymon latin *credere* aurait donné *creire* ou *crère*, en raison de l'affaiblissement de la dentale médiane (le *d*), contrairement à *sapere* et *debere* qui ont préservé la consonne médiane (transformée en *v*) avec *savoir* et *devoir*. À la troisième personne du pluriel, le *d* tombe également, ce qui donne *creient* ou *crèent* (à l'origine de *croient*), tandis que *sapient* et *debent* donnent *savent* et *doivent*. La forme *creire*/*crère* a donné *croire*, sans consonne médiane, tout comme *creient*/*crèent* a donné *croient*, ce qui explique cette conjugaison (comme *voir*, qui vient également d'un étymon avec un *d* comme consonne médiane : *videre*).

En réalité, les perspectives synchroniques et diachroniques sont intimement liées l'une à l'autre et s'enrichissent mutuellement, comme l'illustre ce schéma (très synthétique) à propos de l'origine du terme *cheval* et de son pluriel en *-aux* :

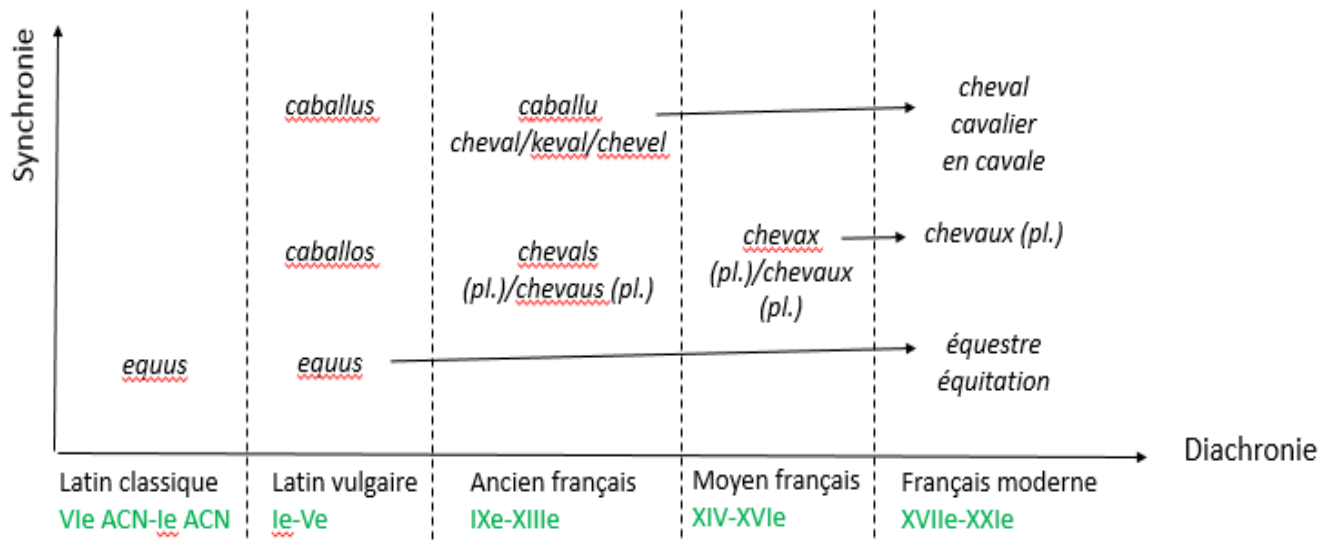


Schéma synthétique de l'évolution du terme cheval



### Langue synthétique versus langue analytique

Une langue est dite synthétique (ou fusionnelle, ou encore flexionnelle) lorsqu'elle se forme grâce à des **unités qui détiennent plusieurs informations synthétisées** (on dira plusieurs morphèmes, voir ci-dessous la section consacrée à la morphosyntaxe). Plusieurs éléments conceptuels (lexicaux, grammaticaux) coexistent alors dans une même unité.

Par exemple, en français, *reconfînons* détient de nombreuses informations : le préfixe *re-*, le verbe *confiner*, la conjugaison à la première personne du pluriel *-ons* de l'impératif présent. 6 informations sont alors synthétisées : recommencement, action de confiner, pluriel, première personne, mode (impératif), temps (présent).

Le français n'est pas du tout un exemple parfait de langue synthétique, contrairement au **latin** qui est extrêmement minimaliste grâce aux déclinaisons : *Senatores Romam misit* (Il a envoyé les sénateurs à Rome) versus *Senatores Romae occidit* (À Rome, il a tué des sénateurs).

*A contrario*, une langue est dite analytique (ou isolante) lorsqu'elle **sépare les informations en unités distinctes**.

Exemple : *Me voy a ir a Madrid* (Je vais aller à Madrid).

Comme on le voit, l'espagnol et le français sont des langues à la fois analytiques et synthétiques. Par rapport au latin, elles sont bien plus analytiques que synthétiques. Le français peut d'ailleurs utiliser une forme synthétique pour le futur (*j'irai*) et une forme analytique (*je vais aller*). On a vu plus haut en quoi une forme synthétique (*saluerai*) pouvait être le résultat de l'évolution d'une forme analytique (*salutare habeo => salutare ai*).

### L'agglutination

L'agglutination est le processus historique au cours duquel une **fusion d'unités distinctes** (morphèmes) se réalise au profit d'une unité composée.

Exemples : *monsieur* qui vient de l'agglutination de *mon* et *sieur* (cas régime de *sire* en ancien français) ; *aujourd'hui* qui est l'agglutination d'*au*, *jour* et *hui* (qui signifie « jour ») ; *aimerai* qui est l'agglutination de l'infinitif *aimer* et de l'auxiliaire *ai* (passage d'une langue analytique à une langue synthétique).

### L'histoire de la langue française

L'histoire de la langue française étudie la manière dont celle-ci s'est formée, transformée, structurée puis institutionnalisée. Il convient de faire remonter l'origine du français aux **VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles PCN**, à la suite d'une période de diglossie (cohabitation de deux langues) entre un **latin classique** (utilisé par l'église et l'élite dominante) et un **latin vulgaire** de plus en plus distinct du latin classique.

Entre le **VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle**, une *lingua romana rustica* s'est formée. L'**ancien français** va progressivement se répandre du **IX<sup>e</sup> siècle au XIII<sup>e</sup> siècle** sur un vaste territoire parcouru de nombreux dialectes (dont les plus importants sont la **langue d'Oïl** au Nord et la **langue d'Oc** au Sud). Le règne de Charlemagne (avec les Serments de Strasbourg en 842 par ses héritiers) est un moment charnière.

Les **XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles** sont de véritables âges d'or (une Renaissance avant la lettre) avec la constitution des **Écoles cathédrales** et des **Universités**. Un auteur comme **Chrétien de Troyes**, pionnier de la littérature française naissante, va participer, au XII<sup>e</sup> siècle, à conférer au français (encore extrêmement souple et diversifié dans ses usages) ses lettres de noblesse. L'ancien français est une langue qui laisse une **grande liberté orthographique et syntaxique**.

Du **XIV<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècle**, il convient de parler du **moyen français**, qui correspond à un moment de première tentative de normalisation du français. **L'Édit de Villers-Cotterêts** (1539) promulgué par **François I<sup>er</sup>** tente d'imposer le français dans les **usages administratifs et juridiques**. Les textes des humanistes (Rabelais, Erasme, Montaigne, Ronsard, Villon) sont écrits en moyen français, lorsqu'ils ne sont pas rédigés en latin.

Le **XVII<sup>e</sup> siècle** est un moment charnière avec la création par **Louis XIII** et **Richelieu** de **l'Académie française** (1635). Cette institution sera durant de longs siècles une instance de **légitimation** et de **pouvoir** en matière linguistique (surtout grammaticale). On parle à ce moment, jusqu'au **XXI<sup>e</sup> siècle**, du **français moderne**. C'est au **XVII<sup>e</sup> siècle** que les grammairiens acquièrent un statut central : on mentionnera **Gilles Ménage** et **Claude Favre de Vaugelas**. Le **XIX<sup>e</sup> siècle**, dans l'héritage de la Révolution française, vient mettre un dernier coup d'arrêt aux différents **dialectes** et **patois** présents sur le territoire français, au nom de l'éducation républicaine, fondée sur l'apprentissage d'une **langue commune**, celle de la **nation**. L'Académie française est aujourd'hui justement remise en question en tant qu'institution réactionnaire et souvent incompétente en matière linguistique. La vieille conception de la norme qui la sous-tend est en claire opposition avec la **perspective linguistique attentive aux usages** (oraux) des locuteurs, à leurs évolutions au **XXI<sup>e</sup> siècle**.

WALTHER VON WARTBURG

Evolution  
et structure  
de la langue  
française

Bibliotheca Romanica

Editions Francke

*Ouvrage de référence sur l'histoire de la langue française*



## 2.2. Linguistique descriptive et linguistique théorique

La linguistique descriptive peut être opposée à la linguistique théorique, bien que toutes deux soient également liées l'une à l'autre et complémentaires. La linguistique descriptive étudie les **faits de langue** et les **modalités d'acquisition d'une langue** par des usagers (soit natifs, soit étrangers). Elle développe donc avant tout une pratique fondée sur des explications et une compréhension de la structure d'une langue à des fins utilitaires ou scientifiques : observer et maîtriser une langue pour la pratiquer.

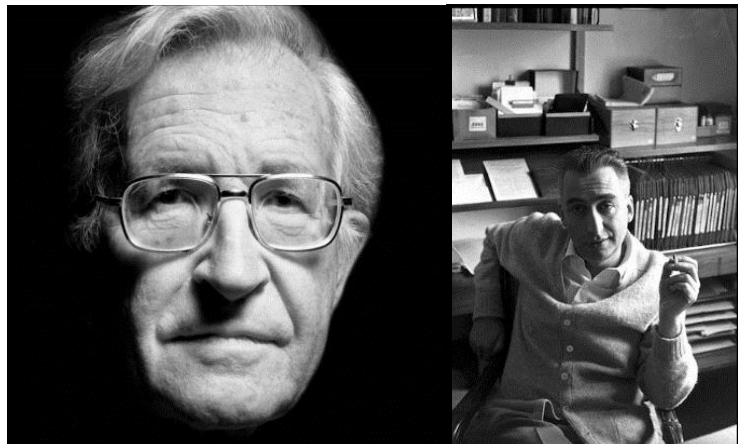
Bien que majoritairement marqué par la grammaire normative, l'enseignement repose sur le principe d'une linguistique appliquée, souvent étrangère à la linguistique descriptive (comme si les locuteurs n'avaient pas la bonne connaissance de leur propre langue). Bien que l'analyse grammaticale soit fondamentale pour mettre en œuvre une mise à distance réflexive et critique sur sa propre pratique d'écriture, de lecture et de production orale, elle ne peut se réduire au dressage grammatical tel que décrit par Jean-Marie Klinkenberg. Celui-ci insiste très justement en retour sur la nécessité de répondre au « pourquoi ? » de certains fonctionnements linguistiques étudiés par la linguistique descriptive (qu'ils soient admis ou fautifs).

On peut schématiquement rapprocher la distinction pratique/théorie de celle opérée entre linguistique générale et linguistique appliquée, elles aussi complémentaires. Tandis que la linguistique descriptive et appliquée observe et décrit les usages effectifs ou attendus, **la linguistique théorique et générale développe un métadiscours sur la langue**, se prenant comme objet d'étude.

Ainsi, un linguiste et sémiologue comme **Roland Barthes** représente le courant de la linguistique théorique et générale, dans l'héritage du **structuralisme** de Saussure. Avec ses *Éléments de sémiologie* ou avec *Le Bruissement de la langue*, il a développé une approche des systèmes sémiotiques en déployant un appareil théorique important (signe, dénotation, connotation, *doxa*, etc.). L'un de ses ouvrages les plus célèbres est *Mythologies*, paru en 1957. Dans cet essai, Barthes tente de cerner les mythes définitoires de son époque, en analysant le fonctionnement de leur **signification sociale**. S'il s'inscrit dans une perspective théorique à propos des structures signifiantes, Barthes ne reste pas moins attaché à l'empirique, c'est-à-dire aux observations du monde sémiotisé tel qu'il l'entoure. Il rejoint en ce sens la linguistique descriptive, mais aussi la sociologie de la culture et l'anthropologie.

Comme Barthes, un autre linguiste important, américain cette fois, est à la croisée de la linguistique appliquée et de la linguistique théorique, il s'agit de **Noam Chomsky**. Il a développé plusieurs modèles d'analyse et d'application permettant de délimiter l'**architecture d'une phrase complexe**. Le courant dont il est le pionnier est la **grammaire générative** (voir le troisième chapitre), que la tradition scolaire a déformée dans une perspective strictement appliquée. Un ouvrage comme *Structures syntaxiques* (1957) est en ce sens capital, portant à la fois l'empreinte de la linguistique théorique et celle de la linguistique appliquée.

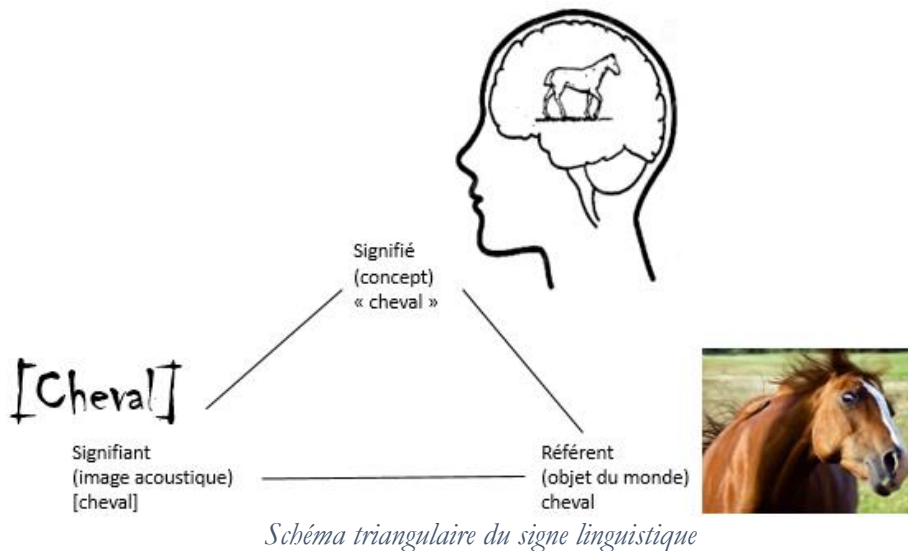
Noam Chomsky



Roland Barthes

### La théorie du signe selon Saussure

La linguistique structurale va définir le fonctionnement de la signification dans la langue comme un système agencé autour de signes qui comportent deux faces : le **signifié** (concept cognitif) et le **signifiant** (image acoustique). La relation entre ces deux termes est **arbitraire** (voir *infra*) et se rapporte à un **référént** (un objet du monde). Ainsi le terme *cheval* renvoie au concept de cheval, intériorisé par chaque locuteur, concept qui renvoie à une réalité connue de tous, l'animal quadrupède, herbivore non ruminant et élevé pour le montage et le dressage.



Des linguistes comme **Mikhaïl Bakhtine** et **Julia Kristeva** ont nuancé cette conception de la signification qui fait fi du contexte, du moins qui n'en tient pas directement compte dans le principe même du sens linguistique. Selon eux, tout signe est mouvant et s'actualise dans un **contexte qui fait sens**. Parler d'un cheval dans une écurie d'Arabes bédouins ou dans un cours de linguistique française ne renvoie pas à une même réalité. Le rapport à la réalité et au contexte diffère pour ces locuteurs et le sens en est fortement impacté.

Un sémiologue comme **Umberto Eco** a consacré une œuvre complexe à comprendre le fonctionnement du signe, qu'il étudie à partir de la relation entre un **producteur** de sens et un **récepteur** interprétant et inférant ce sens (logique clairement communicationnelle, interactionnelle et contextuelle de la signification, très différente de Saussure). Tout signe est donc dépendant d'une **situation sociale et culturelle** ; il est en lien direct avec des codes sociaux qui agissent de façon dynamique sur l'**interprétation** et la **production** du signe. Eco se focalise donc sur le mode de production et d'interprétation des signes englobés dans une **fonction sémiotique** propre à des cadres culturels délimités, régis par des systèmes sémiotiques.

⇒ Voir le paradigme des traces et de l'indice chez Umberto Eco et Carlo Ginzburg.

Umberto Eco

Julia Kristeva



### 2.3. La linguistique comparée

La linguistique comparée adopte une perspective comparatiste entre les **différentes langues** en dégagant les **similitudes** et les **différences** (notamment au sein d'un même groupe de langues, par exemple les langues romanes). Adoptant souvent une perspective diachronique (historique), elle montre comment une même **origine** a donné lieu à des **évolutions particulières** selon les zones géographiques et les politiques linguistiques. Franz Bopp est un pionnier en matière de linguistique comparée. Philologue allemand de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il est à la base du classement des langues en groupes et de l'hypothèse d'une langue originelle commune, l'indo-européen.

On pourra par exemple comparer le français, l'italien et l'espagnol en se référant au latin. Ainsi, les termes *île, isla et isola* qui viennent du même étymon *insula* peuvent être mis en perspective l'un par rapport à l'autre en fonction de leurs évolutions différentes et de leur origine commune. Plusieurs observations peuvent alors être posées :

- Premièrement, contrairement à l'espagnol et à l'italien, le français a perdu le *s* étymologique au profit d'un accent circonflexe ;
- Deuxièmement, l'accent tonique varie. Il est presque absent du français (sur la dernière syllabe), il porte sur le *i* en espagnol et en italien (dont la place diffère : antépénultième syllabe en italien et pénultième syllabe en espagnol) ;
- Troisièmement, l'espagnol et l'italien, contrairement au français, ont gardé la finale *-a* pour le féminin. Le *-a* a évolué en un *-e* en français. De manière générale, le français est une langue qui a énormément évolué d'un point de vue phonétique, en raison de l'éloignement par rapport à la centralité du pouvoir romain et de ses contacts avec d'autres langues, notamment germaniques et celtiques.

On pourra également comparer les pratiques d'accord du participe passé, qui diffèrent d'une langue à l'autre. Par exemple, si l'anglais se fonde sur une invariabilité de son participe passé (*the friends I have seen* [/*saw*] *are worried*), l'espagnol accorde ce même participe avec l'auxiliaire *être* mais pas avec l'auxiliaire *avoir* (*las amigas que he visto* [/*ví*] *están preocupadas*). Le français pour sa part, en tant que langue peu économique répétant plusieurs fois une même information, a développé une logique complexe d'accord du participe passé avec le CDV lorsque l'auxiliaire est *avoir* et que ce CDV est placé avant le verbe. L'accord avec l'auxiliaire *être* se fait quant à lui avec le sujet du verbe (*les amies que j'ai vues sont préoccupées*). Tandis que l'anglais ne dispose, dans l'énoncé ci-dessus, d'aucune marque pour identifier le féminin et de seulement deux marques pour identifier le pluriel (*friends* et *are*), le français dispose de trois marques du féminin (*amies, vues* et *préoccupées*) et de cinq marques du pluriel (*les, amies, vues, sont, préoccupées*).

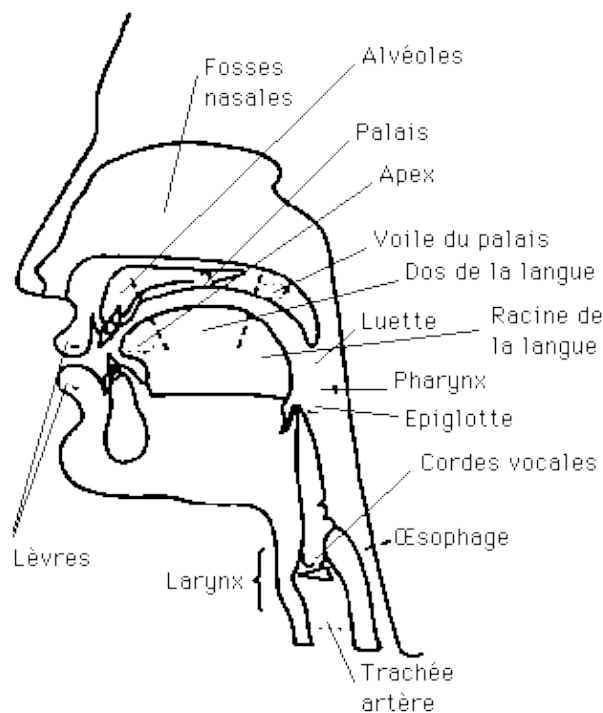


Franz Bopp

### 3. Les sous-disciplines de la linguistique

#### 3.1. Phonétique et phonologie

Les différentes perspectives de la linguistique peuvent se coupler entre elles (approche diachronique comparée, approche synchronique appliquée, etc.). Ces perspectives peuvent aussi se combiner à des sous-disciplines qui particularisent la démarche linguistique. C'est le cas notamment de la phonétique qui étudie le phénomène langagier d'un point de vue strictement **sonore et acoustique**. Elle aborde le système d'**articulation** (physique et organique) de l'**appareil phonatoire** (en classifiant les sons qui permettent la prononciation des consonnes et des voyelles). Ainsi, le schéma de l'appareil phonatoire ci-dessous montre la manière dont les sons sont le fruit d'un agencement physique et organique particulier que l'on peut observer et systématiser. Chaque son utilise un point d'articulation, un degré d'ouverture et un mode d'articulation. On classe généralement les sons en deux grandes catégories, les voyelles (sans aucune occlusion du son) et les consonnes (dont le son est stoppé ou freiné à un endroit de l'appareil phonatoire, à un point d'articulation).



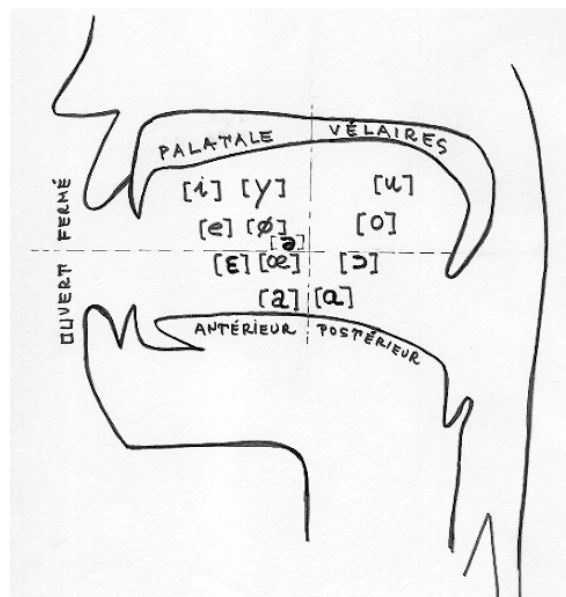
*Schéma de l'appareil phonatoire*

La phonétique est majoritairement étudiée d'un point de vue historique ; elle prend alors en considération les **évolutions phonétiques** au cours de l'histoire qui ont donné lieu à la transformation des termes latins vers l'ancien français puis le français moderne (voir à ce propos l'ouvrage capital de Jean et Edouard Bourciez, *Phonétique française*). Mais la phonétique peut également s'étudier en synchronie en observant les **différences d'accent et de prononciation** pour une même langue. Ainsi, on constatera que le français du Québec, d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, de Belgique et de France sont très différents.

On mentionnera par exemple les phénomènes de **palatalisation** (prononciation au niveau du palais) et de **réduction du groupe consonantique final** en Belgique francophone et au Québec : *diable* prononcé [djab], *drogue* prononcé [droc] ou *tu vois* prononcé [tsu vois]. Les deux schémas ci-dessous synthétisent les modes et points d'articulation des consonnes et ceux des voyelles.

Point d'articulation	Bilabiales	Labiodentales	Dentales	Alvéolaires	Prépalatales	Palatales	Post-Palatales ou vélares	Uvulaires
Mode articulaire								
Occlusives sourdes	p		t				k	
Occlusives sonores	b		d				g	
Constrictives sourdes		f		s	ʃ			
Constrictives sonores		v		z	ʒ			
Nasales	m		n			ɲ		
Latérale				l				
Vibrante								R
Semi-consonne						j		

Classement des consonnes françaises



Points d'articulation des voyelles françaises

Contrairement à la phonétique qui étudie les sons d'un point de vue mécaniste sans se soucier du sens, la phonologie étudie la manière dont les sons (redéfinis comme **phonèmes**) ont une **valeur distinctive du point de vue du sens**. Il existe en effet une logique rigoureusement oppositionnelle inhérente à toute langue qui se fonde sur l'opposition minimale d'un **trait d'articulation**. Ainsi, on dira que /t/ et /d/ sont des phonèmes lorsqu'ils permettent de distinguer *ton* et *don*, *tentons* et *tendon* ou encore *partons* et *pardon*. Ces unités (que l'on appellera **paires minimales**) ne s'opposent en effet que sur un seul trait d'articulation : l'utilisation ou non des cordes vocales pour la consonne dentale (sourde *versus* voisée). Par contre le [r] roulé en français n'est pas un phonème (bien qu'il soit une variante phonétique), contrairement à l'espagnol.



### Les homophones

Les homophones sont des termes qui ont une **prononciation identique** mais une graphie différente (*homo/phone*). L'une des difficultés du français, dans le cadre d'une linguistique appliquée (apprentissage), réside dans la multiplicité des homophones et dans la reconnaissance de leurs graphies. Bien souvent, c'est le sens contextuel qui permet de résoudre, à l'oral, un doute relatif à l'homophonie. Les exercices de drill sur les homophones, réalisés hors contexte et sans prise en considération du sens desservent l'apprentissage plus qu'ils le servent. En effet, d'une part l'apprenant ne maîtrisant pas bien le code risque d'enregistrer des erreurs et des mécanismes d'écriture automatique sans réelle réflexion critique et, d'autre part, aucune pratique linguistique ne correspond à cet exercice, qui relève de la répétition hors contexte. Ceci ne signifie pas pour autant que d'autres types d'exercice de drill, signifiants et contextualisés, ne sont pas utiles et efficaces dans l'acquisition d'une compétence linguistique.

*Mots et maux* ainsi que *c'est, ces, s'est, ses* et *sait* sont des homophones.

### La double articulation et les phonèmes

**André Martinet** définit la double articulation comme la propriété de tout énoncé linguistique d'être organisé en **deux niveaux** qui se complètent selon le principe d'économie. Le premier niveau (la première articulation) correspond aux unités signifiantes du lexique, au trésor linguistique qu'un locuteur mobilise. Chaque terme détient à la fois une **face formelle** (c'est le *signifiant* dans la terminologie saussurienne) et une **face significative** (le *signifié*, dans la même terminologie). Mais, afin de structurer ces formes entre elles et limiter la profusion de formes complètement distinctes, un second niveau opère dans l'esprit linguistique (il s'agit de la seconde articulation) qui se couple au premier. Les unités de première articulation peuvent elles-mêmes être segmentées en unités plus petites n'ayant pas de sens en soi, mais participant à la **distinction du sens des unités de première articulation** : ces unités distinctives de seconde articulation sont appelées « **phonèmes** » : dans /bato/, /rato/ et /gato/, les phonèmes /b/, /r/ et /g/ sont les unités distinctives qui servent à distinguer le sens des trois unités significatives (Encyclopédie Universalis).

On appelle « **phonème** » l'**unité distinctive minimale** au niveau de la seconde articulation. Le phonème est donc l'unité sonore minimale distinctive d'un point de vue du sens.

Pour illustrer le caractère éminemment structural de la langue, Saussure utilise la métaphore de la langue comme **jeu d'échec**, sous-entendant par là que chaque unité linguistique est toujours dans un rapport avec les autres unités (comme les pièces du jeu d'échecs qui sont toujours agencées l'une par rapport à l'autre).

Édouard et Jean Bourciez

## Phonétique française



Librairie  
klincksieck

Ouvrage capital sur les évolutions phonétiques en français

### 3.2. La sémiologie (ou sémiotique/ou sémantique)

On le voit grâce à la seconde articulation, sens et prononciation sont très étroitement liés. Prenant le parti d'une revalorisation de l'oral, la linguistique insiste sur la manière dont le sens naît à partir d'un système phonique complexe et structuré. Une branche bien précise de la linguistique étudie la manière dont naît le sens, il s'agit de la sémiologie (nous considérerons ici, par souci de clarté, que les termes *sémiotique* et *sémantique* sont synonymes, bien que des courants différents s'en réclament et que certains, comme Émile Benveniste, les distinguent). La sémiologie étudie le **fonctionnement des signes linguistiques et des systèmes de signification** qui s'y superposent. **François Rastier**, linguiste français contemporain important, est à la base d'une sémantique interprétative. Il s'intéresse à la manière dont le sens est interprété par les locuteurs inscrits dans une culture et un système de sens particuliers. Il a notamment développé les notions de *sème* et d'*isotopie* (voir ci-dessous).

Un linguiste et sémiologue comme **Roland Barthes**, dans la filiation de Saussure et de certains anthropologues, a tout particulièrement investigué le domaine de la sémiologie en constituant ce qu'il a nommé la sémiologie structurale. Cette sémiologie ne s'arrête nullement à une simple étude du sens des signes tels qu'exposés dans le dictionnaire, mais s'attarde sur les **significations socialisées**, potentiellement déformantes, qui parcourent une collectivité (mythes, systèmes sémiotiques, symboles, etc.). On se trouve là dans un cas qui dépasse le langage mais l'englobe. En tant que phénomène culturel à part entière, le langage véhicule un ensemble de **valeurs connotées et dénotées** (voir ci-dessous) qui structurent le réel, les représentations et les modes d'organisation.

La lexicologie s'intéresse plus précisément encore au sens des mots, au **lexique d'une langue**, notamment au travers de l'étude des dictionnaires (lexicographie), mais aussi des variations contextuelles (voir ci-dessous la sociolinguistique). Cette lexicologie porte son regard sur le principe de **polysémie** et de **synonymie**. En effet, un même terme peut avoir des sens différents (exemple : *mitraille* et *roulier* qui sont des mets en Wallonie), tandis que plusieurs termes peuvent avoir un sens très proche (exemple : *cellule*, *cachot* et *geôle*).

François Rastier





### L'arbitraire du signe

Saussure insiste sur le fait que tout signe est arbitraire, c'est-à-dire qu'il n'existe **pas de fondement logique ou naturel** dans le rapport entre le signifié (le concept) et le signifiant (l'image acoustique). Contrairement à une croyance répandue et héritée du cratylisme (**Cratyle** est un philosophe antique, disciple d'Héraclite, mis en scène par Platon dans son *Cratyle* et repris par Gérard Genette dans les années 1970), **le signe n'est donc pas motivé, il n'a pas de relation prédéfinie avec l'objet signifié.**

Une nuance doit être posée à ce propos : les **onomatopées** sont les seuls termes motivés (*boum, paf, snif*). De même, on dira que certains **mots composés** de plusieurs morphèmes sont plus ou moins motivés (motivation relative), selon les principes d'analogie et de dérivation : *dix-neuf* est plus motivé que *vingt* ; *poirier, cerisier* et *pommier* sont plus motivés que *poire, cerise* et *pomme*.

### La dénotation versus la connotation

La **dénotation** d'un signe est la relation qui l'unit au référent (à l'objet du monde) de **façon référentielle**, c'est-à-dire en mobilisant les **caractéristiques intrinsèques** et définitoires de ce référent. Ainsi, la dénotation de *chèvre* est celle donnée par le **dictionnaire**, à savoir un animal mammifère herbivore ruminant, au menton garni d'une barbe, destiné à l'élevage, etc. Toute personne ayant une connaissance lexicale minimale connaît la dénotation commune d'un terme. Par contre, la **connotation** correspond à l'ensemble des **valeurs (socialement) associées à un terme** et qui s'ajoutent à la seule valeur référentielle de la signification dénotative. Ainsi, dans l'énoncé *Ce défenseur est une chèvre*, le terme *chèvre* a une valeur connotée, celle de « mauvais joueur », qui n'est pas du tout contenue dans la valeur dénotative.

De même, deux énoncés ayant la même signification dénotative peuvent avoir une signification connotée extrêmement différente : « La voiture est abîmée » *versus* « la bagnole est esquinée ».

### Le sème (ou sémème)

Le **sème** est l'**unité minimale de signification**, le trait pertinent dans l'analyse du sens d'un signe (CNRTL). Il permet de découper un signe en unités minimales de signification qui s'additionnent et se complètent.

Par exemple, *chaise* réunit les sèmes 'meuble', 'assise', 'avec pieds (4)', 'avec dossier', '**dur**', 'pour une personne'. Il s'oppose sur un seul trait à *fauteuil*, qui réunit les sèmes 'meuble', 'assise', 'avec pieds (4)', 'avec dossier', '**mou**', 'pour une personne'.

On peut théoriquement retrouver le signe à partir de ses sèmes.

Exemples : 'instrument', 'à cordes (pincées)', 'avec manche', 'bois', 'populaire (à la limite de la dénotation)' => *guitare*.

### L'isotopie

Le sens ne fonctionne pas uniquement sur base de petites unités sémiotiques isolées, mais il se forme dans un **contexte**, dans l'interaction et dans un ensemble plus vaste. Ainsi, la notion d'isotopie développée par **François Rastier** à la suite d'**Algirdas Julien Greimas** met en évidence le principe de **cohésion d'un énoncé**, agencé autour d'un **même trait sémantique**. L'isotopie est donc un ensemble redondant d'unités sémantiques qui participe à l'interprétation d'un énoncé dans sa cohésion. On parle parfois de champ sémantique.

Soit l'énoncé suivant : *L'apprentissage de la linguistique rend possible la connaissance des logiques de sens mais permet également d'enseigner à d'autres les justifications de règles syntaxiques et morphologiques*. On repère au moins deux isotopies : celle de l'*enseignement* et celle de la *linguistique*.

Tout locuteur infère, grâce à l'isotopie en contexte, le sens des unités. Une rupture au sein de l'isotopie ou une méconnaissance d'un terme hors contexte entraîne une rupture de la cohérence de l'énoncé. Par exemple, l'énoncé suivant est marqué par une rupture d'isotopie : *Les joueurs du Standard sont montés chauds bouillants sur la pelouse du stade de Seraing, sous les encouragements des supporters*

*de chaque kop, remontés à bloc, tandis que l'arbitraire, par ailleurs professeur de morphosyntaxe, a donné le coup d'envoi d'un match endiablé.*

Algirdas Julien Greimas



### 3.3. La sociolinguistique, la pragmatique et l'énonciation

La sociolinguistique étudie les phénomènes de langue d'un **point de vue sociologique**, c'est-à-dire en prenant en considération les **déterminations sociales et historiques** contraignant les usages. Chaque acte de langage est donc resitué dans un contexte, contrairement à la linguistique générale telle que la pratique Saussure. Celui-ci considère plutôt la langue en tant que système, qui existe indépendamment des performances de chaque locuteur. Bien entendu, Saussure est conscient que les usages peuvent différer de la langue en tant que système. Il opère d'ailleurs une distinction capitale entre *langue*, *langage* et *parole*, distinction qui influencera la sociolinguistique, mais aussi la pragmatique et la linguistique énonciative (voir ci-dessous). Cette distinction donnera lieu à une concentration sur la *parole* qui mobilise la langue dans un contexte bien précis et qui donne dès lors lieu à des **variations** langagières en fonction de ce contexte. En quelque sorte, la sociolinguistique est une étude de la parole et de ses variations selon les différents contextes sociaux.

La pragmatique étudie quant à elle la manière dont tout **acte de langage** (voir ci-dessus la définition d'un acte de langage) influe sur le **réel** et crée des **contacts** effectifs entre locuteurs. Selon cette conception, un énoncé a toujours des conséquences observables et empiriques. Ainsi, l'utilisation répétée de termes tels que *tu vois ?* ou *n'est-ce pas ?* en fin de phrase, s'ils peuvent constituer des tics de langage, sont avant tout destinés à garder un contact avec l'interlocuteur. On les appelle des **morphèmes phatiques** : leur visée est essentiellement communicative (garder le contact) et non significative. De même, la pragmatique étudiera des énoncés que l'on qualifiera de

**performatifs**, c'est-à-dire qui ont un effet direct sur le réel. Par exemple, les énoncés *Je vous déclare mari et femme* ou *Nous déclarons la guerre à l'Afghanistan* ont des conséquences indéniables hors du seul langage.

Enfin, très proche elle aussi de la sociolinguistique qu'elle a influencée, la linguistique énonciative, développée par le linguistique français **Émile Benveniste**, considère la manière dont un locuteur produit un énoncé en contexte et **comment cet énoncé détient les marques, les traces de sa situation d'énonciation**. L'énoncé *Je me demande bien pourquoi tu as amené ce satané chat* n'est compréhensible qu'en fonction du contexte. On ne peut savoir à qui réfère les **pronoms déictiques** *Je* et *tu* que si l'on connaît les locuteurs. De même *ce satané chat* renvoie à un animal précis du contexte énonciatif. Enfin l'adjectif *satané* montre le jugement porté par le locuteur sur la réalité grâce à un **subjectivème**, qui porte la marque **d'un point de vue énonciatif** (voir les travaux d'**Alain Rabatel**).



Émile Benveniste

### La distinction langue, langage, parole

Selon Saussure, la **langue** est un **système** régi par des normes et des **structures** propres. Elle peut s'étudier d'un point de vue théorique (c'est l'objet de la linguistique générale) et existe indépendamment de ses locuteurs, qui l'acquièrent progressivement au cours de leur vie.

Le **langage** est quant à lui une **faculté**. Il correspond à la capacité qu'ont les individus (hommes et femmes) à signifier et à **communiquer**. Le langage ne se limite pas à la langue puisqu'on parlera de « langage routier », de « langage des fleurs », de « langage animal », mais le propre du langage humain est qu'il mobilise des facultés phonétiques et sémiologiques complexes (voir le principe de la double articulation ci-dessus qui est le propre du langage humain). **Roman Jakobson** a défini plusieurs **fonctions du langage** (notamment référentielle, poétique et phatique).

La **parole** enfin est l'**acte empirique** (observable) qui mobilise à la fois la faculté de langage et la langue comme système. Elle est donc l'actualisation, en **contexte**, d'une langue. Chaque acte de parole est donc singulier et varie en fonction du locuteur, de l'interlocuteur et de la situation d'énonciation.

Ainsi, dans l'énoncé *Oufi, fait crevé chaud !*, le locuteur mobilise une certaine connaissance de la langue française empruntant quelques restes de la langue wallonne. Le langage comme faculté vise à communiquer un ressenti (chaleur), tandis que la parole montre une utilisation d'un registre familier et populaire, qui ne correspond pas à la structure théorique de la langue : *Eh bien, il fait très chaud.*

### La variation diatopique

Selon la sociolinguistique, toute langue varie. L'un des éléments déterminants est le **lieu**, qui entraîne au sein d'une même langue une variation *diatopique* (< *dia* qui signifie « variation » et *topos* qui signifie « lieu »).

Par exemple, en France ainsi qu'en Afrique, les locuteurs diront *soixante-dix*, *quatre-vingt*, *quatre-vingt-dix*, en Belgique, les locuteurs francophones diront *septante*, *quatre-vingt*, *nonante* et en Suisse, les locuteurs francophones diront *septante*, *octante*, *nonante*. Les variations diatopiques peuvent aussi être phonétiques ([r] roulé en Afrique) ou morphosyntaxiques (répétition du *tu* dans une question au Québec : *Tu vois-tu ?*).

### La variation diachronique

La variation diachronique étudie les différences d'usage en fonction du **temps** (< *dia* qui signifie « variation » et *chronos* qui signifie « temps »).

Par exemple, en français moderne, il n'existe pas de déclinaison, tandis qu'il en existe en ancien français (IX<sup>e</sup> siècle-XIII<sup>e</sup> siècle) : le cas sujet et le cas régime. Ces cas sont des évolutions des cas en latin classique puis en latin vulgaire : le cas sujet correspond au nominatif et le cas régime correspond à l'accusatif. Le latin vulgaire a progressivement perdu les déclinaisons du latin classique, qui comprenait quant à lui le nominatif, l'accusatif, le génitif, le datif et l'ablatif. La variation diachronique peut également observer des différences phonétiques (prononciation de la finale *-ais* en [wè] aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, notamment dans *Français*) et morphosyntaxiques (différence de l'accord du participe passé en ancien français).

### La variation diastratique

La variation diastratique étudie les différences d'usage en fonction de l'**origine sociale** du locuteur et de la hiérarchie dans la **stratification sociale en classes** (< *dia* qui signifie « variation » et *stratum* qui signifie « niveau »).

Par exemple, un dirigeant d'entreprise qui utilise les termes *collaborateur*, *associé*, *partenaire*, *boîte* s'identifie très clairement en tant qu'appartenant une classe distincte de celle de l'ouvrier représentant syndical, qui utilisera plutôt les termes *salariné*, *employé*, *patron*, *entreprise* et *usine*. Cette différence lexicale peut aussi se coupler à des différences phonétiques (accents) et



morphosyntaxiques (un responsable publicitaire surjouant une érudition en contexte mondain *versus* un étudiant d'une banlieue industrielle utilisant des structures marquées comme populaires).

#### *La variation diaphasique*

Le dernier type de variation est la variation diaphasique, qui étudie la manière dont la langue varie en fonction des **différentes situations** que peut vivre un même locuteur (< *dia* qui signifie « variation » et *phanein* qui signifie « apparaître »).

Par exemple, un même locuteur sans profession ne parlera pas de la même manière lorsqu'il se rendra à un contrôle de sa procédure de recherche d'emploi (**insécurité linguistique** et **hypercorrectismes**) ou lorsqu'il s'amusera en soirée. De même, un enseignant parlant devant une classe n'utilisera pas le même registre de langue, ni les mêmes tournures syntaxiques que dans un stade de football avec ses amis.

#### *Les actes de langage*

**John Austin**, un philosophe du langage anglais, a défini la langue comme autant d'actes ayant une fonction distincte dans la communication et dans une même réalité. On peut par exemple opposer les actes **constatatifs** et les actes **performatifs**. Les premiers servent à énoncer un constat, une observation sur le réel dont on parle ; les seconds servent à agir sur le réel. L'énoncé *Ces fleurs sont superbes* est constatatif, tandis que *Je meurs de chaud, pas toi ?* est performatif dans la mesure où il vise à amener l'interlocuteur à ouvrir une fenêtre. Cette distinction est schématique et dépend très directement du contexte ; en effet, on pourrait avancer que le premier énoncé est destiné à convaincre l'interlocuteur d'acheter ces fleurs, tandis que le second pourrait être interprété comme un simple constat, les fenêtres pouvant d'ailleurs être déjà ouvertes. Il existe selon Austin d'autres actes de langage que l'on peut classer : **promissifs**, **assertifs**, **expressifs**, etc.

#### *Énoncé et énonciation*

La distinction entre énoncé et énonciation correspond à la différence entre un **produit** et un **processus de production**. En effet, l'énoncé est le produit final d'une énonciation, c'est-à-dire d'une performance vivante et observable, en contexte, qui est à l'origine de l'émission de l'énoncé. Ainsi, un recueil de poèmes antiques constitue un énoncé, tandis qu'un débat télévisé retransmis et vécu en direct est une énonciation. Bien entendu, les deux sont intimement liés, il n'y a pas d'énoncé sans énonciation et vice versa. L'énoncé détient les marques de son énonciation, qui en retour n'a de substance que grâce à son énoncé.

*John Austin*



### 3.4. La morphosyntaxe

La morphosyntaxe concilie deux orientations importantes, à savoir la **morphologie** et la **syntaxe**. La première correspond littéralement à l'étude de la **forme des termes** et la seconde analyse les **relations entre ces termes**. La morphosyntaxe est donc l'étude des **modifications de forme en fonction des relations syntaxiques entre les unités de la phrase** (appelées « **morphèmes** », voir ci-dessous). Plus largement, la morphosyntaxe englobe les fonctionnements et les structures des énoncés plus ou moins complexes, allant du syntagme au texte, en passant par la phrase. Elle étudie entre autres les **natures grammaticales**, les **fonctions syntaxiques**, les logiques d'accord, de désinence ou encore la dynamique communicationnelle (progression thématique/rhématique, voir les chapitres suivants).

Ainsi, un énoncé tel que *Les études en linguistique appliquée que ces jeunes étudiants ont réalisées leur sont grandement précieuses, évidemment* peut soulever de nombreux constats morphosyntaxiques. Premièrement, on constatera que les noms mobilisent toute une série d'autres unités de classe distincte qui leur sont intimement reliées et auxquelles ils confèrent une marque d'accord : *études* est particularisé par le déterminant article défini *Les* ; *linguistique* est particularisé par l'adjectif qualificatif *appliquée* ; *étudiants* est particularisé à la fois par le déterminant démonstratif *ces* et l'adjectif *jeunes*. Autre constat important, toujours relatif au syntagme nominal, les pronoms *que* et *leur* reprennent une unité antérieure : *Les études en linguistique appliquée* pour le premier ; *ces jeunes étudiants* pour le second. Ces pronoms sont déclinés selon leur fonction : *que* est complément direct du verbe et *leur* est complément indirect du verbe. Si l'on porte son regard sur *Les études en linguistique appliquée*, on constate que le complément du nom *en linguistique appliquée* est subordonné à *Les études* par l'intermédiaire de la préposition *en*. Le même constat peut être posé à propos de la proposition relative *que ces jeunes étudiants ont réalisées* qui est subordonnée à *Les études en linguistique appliquée* grâce au pronom relatif *que*. Deux remarques sur les verbes : ils sont conjugués en fonction du nombre de leur sujet et peuvent porter la marque (nombre et genre) du complément direct du verbe dans le cas de l'utilisation au passé composé de l'auxiliaire *avoir*. Enfin, un dernier adjectif, placé en fonction d'attribut du sujet, est accordé avec ce même sujet qui est *Les études en linguistique appliquée que ces jeunes étudiants ont réalisées*. La morphosyntaxe dégagera également la présence d'éléments invariables comme *en*, *grandement* et *évidemment*, ce dernier étant nettement plus mobile et libre que les deux premiers.

Un linguiste comme Lucien Tesnière est à l'origine d'une réflexion approfondie sur la grammaire de dépendance (autre terme pour qualifier la morphosyntaxe), notamment avec son ouvrage *Éléments de syntaxe structurale* (1959) et sa création de **structures en arborescences** afin de dégager les niveaux et les hiérarchies au sein d'une phrase. Chomsky développera lui aussi une approche syntaxique fondée sur une logique arborescente.



Lucien Tesnière

### Le morphème

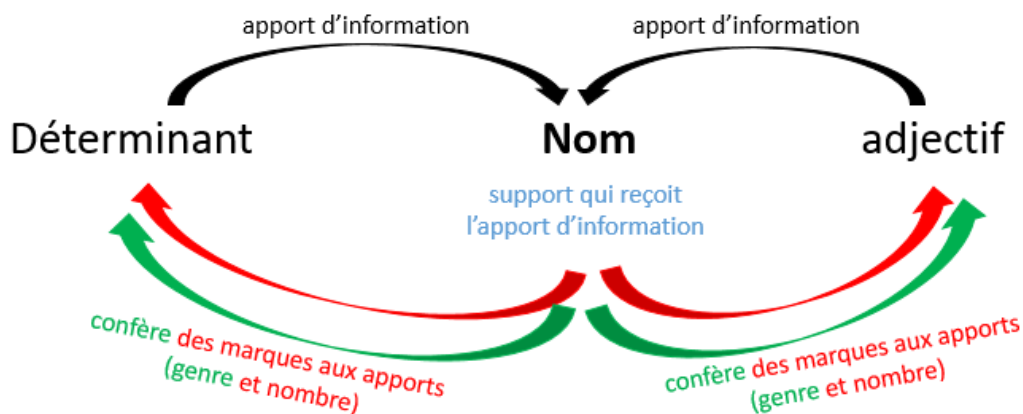
Un morphème est une **unité minimale de forme, dotée d'une signification**, qui peut correspondre à un mot mais qui ne s'y réduit pas. Ainsi *chaise*, *enfant* ou *droit* sont des morphèmes lexicaux. À côté des **morphèmes lexicaux**, il existe les **morphèmes grammaticaux**, dont le nombre est restreint et qui se limite à certaines classes grammaticales (pronoms, déterminants, prépositions, conjonctions). Les **affixes** sont également des morphèmes grammaticaux. Ainsi, dans *maisonnette*, le suffixe *-ette* signifie l'idée de petite taille ; dans *intelligemment*, le suffixe *-ment* signifie la manière ; dans *redécouverte*, le préfixe *re-* signifie l'idée de recommencement ; dans *parlons*, la désinence *-ons* désigne la première personne du pluriel de l'indicatif présent. On voit donc de quelle manière les morphèmes lexicaux et grammaticaux s'agencent l'un par rapport à l'autre dans la langue.

### Subordination, coordination et juxtaposition

Il existe différents types de relations entre les unités d'une phrase, qui est fondée sur un principe de **hiérarchisation** : des unités secondaires sont imbriquées dans d'autres unités principales. La subordination concerne des unités inféodées à une unité principale. Ainsi, dans l'énoncé *Les ouvriers du syndicat socialiste ont déclaré qu'ils se mettraient en grève*, le syntagme *du syndicat socialiste* est subordonné à *Les ouvriers* et *qu'ils se mettraient en grève* est subordonné à *Les ouvriers du syndicat socialiste ont déclaré*. Par contre, la coordination unit des unités selon un principe d'égalité, chacune ayant le même statut. Dans *Il adore parler politique et philosophie*, les noms *politique* et *philosophie* sont coordonnés. Enfin, la juxtaposition lie des unités grâce à la ponctuation : *Les électeurs attendent un sursaut démocratique ; les élus semblent ne pas l'entendre*.

### Apport et support : le principe de l'accord en français

Le français fonctionne sur une logique d'apport/support. Un **support d'information** (noyau de l'information d'un syntagme) reçoit des **apports qui le complètent**, l'enrichissent, le déterminent et le qualifient. En retour, ce support confère à ces apports ses **marques**. C'est le cas au sein même du syntagme nominal (Déf. + N. + Adj.) mais aussi entre ce SN et le syntagme verbal (SV) : le SV apporte une information à propos du procès (l'action) réalisé par le SN qui confère en retour ses marques au noyau du SV, le verbe. Plusieurs grammaires parlent de **prédicat** à propos du SV. Cette dialectique peut également expliquer l'accord du participe passé dont le CDV est antéposé avec l'auxiliaire *avoir* : détaché du SV (dont il est pourtant *directement* dépendant), le CDV devient le support d'information qui confère à l'apport (le verbe) des marques.



### La transitivité

La dernière remarque relative au CDV soulève un point capital de la morphosyntaxe : la transitivité des verbes. Ceux-ci se classent en effet en deux catégories du **point de vue sémantico-syntaxique**. En effet, d'une part, certains verbes fonctionnent en toute autonomie



et n'amènent qu'une seule information à propos d'un sujet. Il s'agit des **verbes intransitifs**. Ainsi, *brûle* dans *Le bois brûle* est intransitif ; tout comme *commence* dans *La fête commence*, *rompt* dans *Un bon arc à flèches ne rompt pas* ou encore *vieillit* dans *Mon chien vieillit*. Ces intransitifs sont assez rares et la majorité des verbes mettent en relation un sujet avec un objet (classification classique de la grammaire française) : *Les étudiants* (sujet) *étudient la linguistique* (objet) ; *La Présidente* (sujet) *s'adresse aux députées* (objet) ; *Les élèves* (sujet) *attribuent une note* (objet 1) *à leur enseignante* (objet 2). Ces verbes sont donc dits transitifs. Les exemples des verbes utilisés ci-dessus comme intransitifs peuvent d'ailleurs être transitifs dans un autre contexte (parfois par usage métaphorique) : *Il brûle beaucoup de calories sur une journée* ; *Elle a commencé un nouveau Zola*, *Nous allons rompre ce contrat*. *Vieillir* est quant à lui un intransitif absolu.

Les verbes transitifs se répartissent à leur tour en deux catégories en fonction de la relation qui unit l'objet au verbe : les **transitifs directs** (qui demandent un CDV comme complément) et les **transitifs indirects** (qui demandent un CIV comme complément). Certains, comme *donner*, *offrir*, *dire* ou *adresser*, sont à la fois transitifs directs et indirects. On dira qu'ils sont **ditransitifs**.

Enfin, une dernière catégorie de verbes correspond à la **valeur attributive**, qui crée une relation d'égalité entre le sujet et sa qualification, que la grammaire traditionnelle nomme *attribut du sujet*. Par exemple, dans *Le dialogue semble encore en cours de construction*, il existe une relation d'attribution (égalité car attribution d'une qualification substantielle) entre *Le dialogue* et *encore en cours de construction*.

#### *Les valences et les actants*

Les notions de valence et d'actant viennent apporter une nuance capitale à l'analyse des **relations sémantico-syntaxiques** entre les termes. Ceci montre en quoi la morphosyntaxe est indissociable d'une approche sémantique (comme l'illustre le morphème, qui est à la fois une unité de forme et de signification, unie syntaxiquement aux autres morphèmes).

On parlera donc de valences à propos des relations qu'un terme impose à son entourage dans toute production d'énoncé. Par exemple, le verbe *donner* impose au locuteur de lier ce verbe à un sujet qui *donne*, à un objet *donné* et à un destinataire qui *reçoit ce don*. Il s'agit donc bien d'une relation sémantico-syntaxique entre trois termes. On dira donc que *donner* est trivalent.

**Les actants sont les éléments sollicités par les valences d'un terme** (en l'occurrence ici d'un verbe). Ces notions de valence et d'actants éclairent des cas grammaticaux que la sémantique ne peut résoudre. Par exemple, dans l'énoncé *Le Roi va à Versailles*, *à Versailles* est un complément du verbe *aller*. En effet, *aller* est bivalent, il met en relation deux actants : un sujet qui fait l'action d'aller et un lieu vers lequel ce sujet se dirige. L'usage monovalent dans *Le Roi va bien* montre par contraste que *va* est bien bivalent dans *Le Roi va à Versailles*.

Lucien Tesnière parle à propos des logiques de valence entre actants d'un fonctionnement presque chimique entre des atomes (les actants) qui se lient et s'attirent l'un l'autre.

Cette logique de valence peut aussi s'appliquer aux noms et aux adjectifs. Ainsi, l'énoncé *Les amis de tes parents sont fiers de ta prestation*, *fier* est en relation valencielle avec *de ta prestation*, tout comme *de tes parents* est en relation valencielle avec *Les amis*. De même certaines valeurs valencielles des verbes se retrouvent dans les noms analogues : *La police a dispersé les manifestants* => *La dispersion des manifestant par la police a créé un regain de violence*. Dans ce dernier énoncé, *La dispersion* est en relation valencielle avec *des manifestants* et *par la police*.

#### 4. Transposition didactique de la démarche linguistique

*Public visé* : 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire (toutes sections)

*Unités d'acquis d'apprentissage du référentiel* : UAA 0 « Justifier et expliciter », UAA 1 « Rechercher l'information » et UAA 2 « Réduire, résumer et synthétiser »

*Prérequis* :

- Initiation à la pratique réflexive sur la langue au 3<sup>e</sup> degré du primaire et au 1<sup>er</sup> degré du secondaire ;
- Prise de note ;
- Maîtrise des catégories grammaticales (qui seront retravaillées grâce à l'exercice contextualisé) ;
- Capacité d'écoute ;
- Maîtrise morphosyntaxique de la phrase et maîtrise lexicale ;
- Initiation aux capacités de compréhension d'un texte structuré et de production logique.

*Savoirs et savoir-faire visés* :

- Enquête sociolinguistique : principe de variation linguistique ;
- Registre de langue ;
- Distinction norme (grammaire normative)/usage (linguistique descriptive) ;
- Enquête et récolte d'informations orales ;
- Le principe d'économie linguistique ;
- Distinction entre langue/langage/parole et entre énoncé/énonciation ;
- Quelques principes de phonétique.

*Durée* : 12 x 50 minutes

#### *Démarche*

Dans le cadre d'une transposition didactique des catégories linguistiques étudiées dans ce chapitre, il est nécessaire de ne surtout pas partir de l'arsenal théorique des différentes perspectives et sous-disciplines de la linguistique. L'orientation qui respecterait le mieux l'esprit de la linguistique elle-même consisterait à partir des **usages des élèves** du deuxième degré de l'enseignement secondaire. Le principe d'**inférence** guide la démarche en tant que principe fondateur de la linguistique : partir d'une observation active, critique et réflexive afin d'en théoriser les aspects importants et utiles à une meilleure compréhension des phénomènes de langue. Si le retour réflexif d'un locuteur sur ses propres usages est complexe à mettre en œuvre (cette pratique est à initier au dernier degré du primaire et au premier degré du secondaire), il peut être utile d'amener l'apprenant à développer une **démarche d'enquête, d'observation et de collection linguistique intelligente**.

Nous suggérons donc de fonctionner en quatre moments représentatifs de la démarche inductive et inférentielle, démarche fidèle à l'approche scientifique (linguistique descriptive) et à la conception vivante de la langue qui guident cet ouvrage. Le premier temps est celui de l'enquête sociolinguistique intuitive, attentive aux usages, aux variations et aux singularités des contextes énonciatifs. La deuxième phase s'attarde quant à elle à dégager les particularités formelles des différents usages en contexte (registres de langue, syntaxes, erreurs de langue, tics, prononciation, etc.). Le troisième moment est celui de l'application originale mobilisant les outils dégagés lors du temps précédent. Les élèves y sont amenés à produire un énoncé et ses variantes en fonction de différents contextes imaginés. Enfin, le troisième temps est celui du transfert des compétences et des savoirs acquis. Il consiste dans la mise en œuvre d'une démarche réflexive sur les pratiques des locuteurs eux-mêmes. L'objectif est d'amener ceux-ci à la constitution d'un carnet revenant sur leurs propres usages en contextes énonciatifs variés.

1. *Le premier moment de découverte* vise à répondre à l'objectif général du projet, explicité en ces termes aux élèves : « **au terme de ce projet, vous serez capables, à partir d'observations et de récoltes d'informations que vous aurez réalisées, de distinguer différents usages de la langue en fonction de contextes variables** ». Plus précisément, au terme de la première phase d'enquête, les élèves seront capables de reconnaître et distinguer des situations et de recueillir des propos qui y sont liés. L'enseignant peut préalablement exercer les élèves à la prise de note et à la retranscription écrite d'enregistrements audio.

La consigne suivante peut donc être donnée :

*À l'aide de votre téléphone (le son sans l'image) ou d'un carnet de notes, relevez les conversations d'un de vos proches (parent, cousin, ami, etc.). Retranscrivez ces conversations en précisant à chaque fois le contexte dans lequel elles ont eu lieu. Vous devez disposer d'au moins cinq conversations dans cinq contextes différents (repas, réunion de famille, transport, rendez-vous, loisir, etc.).*

Une fois que cette consigne est donnée, il est impératif d'insister sur l'**absence de jugement** qui guidera la démarche. L'enseignant peut déjà amener l'idée d'une rupture avec l'attitude habituelle sur la langue et avec l'approche normative, qui mobilise jugements, censures et sanctions. Afin que l'élève ne soit précisément ni dans le jugement, ni dans la moquerie, il est capital de faire comprendre le principe de l'enquête (dans une dimension sociolinguistique). Il devra d'ailleurs insister sur l'**anonymisation** et sur la **charte déontologique** nécessaires à cette démarche (éléments à constituer avec les élèves).

Pour introduire l'idée de variation linguistique, l'enseignant pourra passer un extrait des capsules vidéos *La minute belge* qui mettent en relation, de façon certes quelque peu caricaturale, des usages francophones de France et de Belgique suivant une vulgarisation linguistique. Ces capsules sont intéressantes pour comprendre l'esprit d'une approche non jugeante et empirique : principe de l'observation d'un usage. Pour des publics plus avertis, il peut être envisageable de diffuser un extrait des émissions *Strip-tease* (émissions à encadrer et à préparer attentivement avec les élèves en raison de la réception jugeante que rend possible cet outil).



LA MINUTE BELGE - Drache



Offre d'emploi (Strip Tease)

2. *Le deuxième moment d'analyse* doit nécessairement partir des différents usages récoltés et classés en fonction des situations de communication afin de mettre en œuvre une **pratique réflexive et analytique sur l'objet étudié**. L'enseignant posera différentes questions préalables afin de guider la démarche d'analyse des élèves :

- *Quels constats pouvez-vous faire à propos des différences de lexique, de vocabulaire utilisé ?*
- *Quels constats pouvez-vous faire à propos des différences de structure de phrase, de syntaxe ?*
- *Le locuteur commet-il des erreurs de langue ? Pouvez-vous expliquer pourquoi ?*
- *Que pouvez-vous dire à propos du locuteur et de son rapport à chaque situation ?*
- *Quelles observations pouvez-vous réaliser à propos de la prononciation, des intonations et du rythme ?*
- *Observez-vous des tics de langage, des répétitions ou des formules particulières ?*

Les élèves travailleront d'abord individuellement de manière réflexive sur ces questions avant qu'une synthèse soit effectuée, avec un temps prévu pour la présentation des cas (choix d'un extrait sélectionné par élève). L'enseignant peut profiter de ce moment individuel pour passer dans les bancs et observer les retranscriptions, afin de prévoir ensuite des *exercices de différenciation* sur la maîtrise de la langue. Ces exercices (à développer conjointement à une analyse et à une réflexion linguistiques) pourront être réalisés par ateliers afin de corriger ensuite les retranscriptions (moment d'une réflexion sur la nécessité d'une maîtrise linguistique et descriptive de la norme pour pouvoir comprendre, appliquer et observer la singularité des usages).

Les élèves seront forcément amenés à observer des pratiques qui tendent vers une simplification de la prononciation et de la structure syntaxique, ce qui permet à l'enseignant de discuter le *principe d'économie*, éventuellement celui d'*analogie* et de certaines *allomorphies* (erreurs de langue respectant trop strictement ce principe). Les noms des notions ne sont pas importants, contrairement aux faits

observés qui permettent d'approfondir la substance de l'analyse réflexive. L'enseignant peut alors dégager grâce aux discussions la distinction saussurienne entre *langue, langage et parole*, ce qui rend possible une prise de conscience des *variations* des actes de parole par rapport à une même langue. Ces variations, qui peuvent être diverses (temps, lieu, contexte, origine sociale, etc.), mobilisent des registres de langue particuliers, que l'élève peut être amené à classer, tout en nuancant la possibilité d'une perméabilité (relative) entre les registres. Pour comprendre les conflits et violences induits par l'inadéquation entre une situation sociale et un registre de langue, l'extrait vidéo de l'épisode « Tout salaire mérite travail » de *Strip-tease* est intéressant (à nouveau à cadrer car violent socialement).



STRIP TEASE - Tout salaire mérite travail

3. *Le troisième moment de production* d'un énoncé destiné à différents usages doit permettre à l'apprenant de mettre en application les différentes notions qui ont été dégagées lors de la phase précédente. Une révision collective de plusieurs éléments de langue (à aborder d'un point de vue linguistique) peut être envisagée en préparation de cet exercice.

La consigne suivante peut donc être donnée :

*À vous maintenant de produire un énoncé (inventé) destiné à une situation et à un usage de parole bien précis. Vous pouvez imaginer un dialogue ou un monologue que vous devrez présenter oralement. Une fois que vous avez produit cet énoncé (et que vous avez bien précisé son contexte d'énonciation), transposez-le dans le cadre de nouvelles situations d'énonciation très différentes. Vous devez pour ce faire jouer sur les registres de langue, les codes mobilisés, la syntaxe, etc.*

4. *Le quatrième moment de transfert* vise à amener l'élève à prendre conscience de ses propres pratiques linguistiques. Grâce à un carnet de bord (voir l'ébauche ci-dessous à améliorer), l'élève effectue un retour critique et analytique sur ses habitudes en s'interrogeant sur plusieurs points : lexicale, expressions, tics (dans une perspective à nouveau non jugeante). Cette exercice permet au locuteur de se rendre compte de certaines déterminations sociales et des potentielles **insécurités linguistiques** (concept central dans l'approche sociolinguistique).

Contexte : .....	→	Mon ressenti par rapport à ce contexte : ..... ..... .....
Le lexique que j'utilise : - ..... - ..... - .....	→	Ce que cela signifie pour moi d'utiliser ce lexique : ..... ..... .....
Les expressions que j'utilise : - ..... - .....	→	Ce qu'elles signifient pour moi : ..... ..... .....
Mes tics : .....		

Deuxième chapitre (en construction)

Natures et fonctions à l'épreuve de la morphosyntaxe et de la sémantique

Troisième chapitre (en construction)

Les phrases complexes selon la grammaire générative

Bibliographie (à constituer)